

FICHE D'ECART

Fiche n° 1/2

Réponse de l'exploitant attendue sous 1 semaine

Exploitant : FBSP Représ. Site inspecté : "La Plantade" après la visite d'inspection

Constat de l'inspecteur : Date de l'inspection : 22/05/2019

INSPECTION  
 Présence d'un site d'exercice (en construction) avec points d'accès, plate-formes à fonction multiples et parties internes, ainsi que des tronçons de déchets en circuit ouvert, sans autorisation au titre du ICPE - défaut de défaut d'enregistrement pour l'activité de traitement et productrice au de déchets, selon non soumis à l'arrêté 2017.2 de la nomenclature ICPE.

Ecart aux dispositions de :  
 (indiquer la référence réglementaire opposable) L'article L512-7 de la loi n° 2016-1097 relative à l'environnement

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement  
 Signature de l'inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspecteur  
 Représentant de l'exploitant  
 Fonction et Signature

*[Signature]*

*[Signature]*  
 FBSP

Commentaires et réponses de l'exploitant : (sujets envisagés, actions couronnées et correctives avec leurs détails d'application)

EXPLOITANT  
 L'exploitation au titre de la rubrique 2517 sera limitée à 10000 t/an sur la base du plan établi par un spécialiste expert  
 Le dossier de déclaration relatif à la mise en place des plates-formes par l'activité 2512-47 sera établi au profit des déchets du ASIE (il n'y a pas de site au titre ASIE) dès que le plan d'ensemble sera disponible. La réalisation de ce plan sera faite par le spécialiste expert et financée par l'exploitant.

DREAL	Ecart levé		Suites susceptibles d'être données	
	Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>	
	Proposition d'arrêté complémentaire	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	
	Commentaires :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	

L'inspection le 04/05/2019 *[Signature]*  
 Fiche soldée le :

### FICHE D'ÉCART

Fiche n° 212

*Écart de l'exploitant attendu sous 4 semaines après la visite d'inspection*

Exploitant : FBTP

Site inspecté : "La Plante"

Date de l'inspection : 22/01/2019

INSPECTION

**Constat de l'inspecteur**

Présence de déchets inertes (contrat visuel), mis en forme de site sans que de nombreux tas de déchets du BTP soient accumulés (démolition bâtiment, enrobé...) et sans autorisation au titre du code de l'environnement (ICPE).

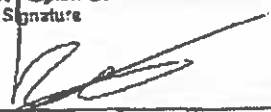
Écart aux dispositions de l'article 173 du code de l'environnement.

En cas d'urgence, la liste des écarts doit être complétée  
Signature de l'inspecteur :



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspecteur  
Représentant de l'exploitant  
Fonction et Signature

*dir*  
FBTP



EXPLOITANT

**Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions préventives et correctives avec leurs délais d'application)**

Le travail de nettoyage de la plate-forme (en accord avec la mairie de Bercy) est en cours et devrait être achevé la semaine prochaine. Les déchets sont déposés au dépôt de déchets de construction (sans autorisation). Les déchets inertes sont déposés par sous-traitance par implication des parties prenantes. Les déchets ne peuvent pas être déchargés sur la plate-forme.

PREAL

**Suites susceptibles d'être données**

Écart levé	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition d'arrêt complet	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Commentaires :

L'inspection le : 04/03/2019

Fiche soldée le :

